

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 25 mars 2021

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2020

- 2021-03-001 Débat d'Orientations Budgétaires (annexe)
- 2021-03-002 Demande d'avis sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de VRIGNE-AUX-BOIS
- 2021-03-003 Demande d'avis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CHARLEVILLE-MEZIERES
- 2021-03-004 Bureau Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau

Version du 29/03/2021

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n°2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis par visioconférence, suivant la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : Mme Marie Antoinette BEAUDA – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Mme Beatrice CARDON – M. Philippe CLAUDE (à partir du 2021-03-001) – Mme Marie-Pierre DEBREUX – M. Bernard DEKENS (pouvoir de MM. PRIGNON et SONNET) – Mme Inès DE MONTGON – MM. Régis DEPAIX (à partir du 2021-03-001) (pouvoir de M. LIEBEAUX) – Jérémy DUPUY – Didier HERBILLON (pouvoir de MM. FOSTIER) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. Miguel LEROY – Gilles MICHEL – Marc WATHY

Membres suppléants : MM. Pascal GILLAUX (pouvoir de M. WALLENDORFF) – Christian HILGER.

Absents excusés :

MM. Jean-Marie BARREDA – Ludovic BEURAIN – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Philippe CLAUDE (à approbation du CR) M. Ghislain DEBAIFFE – Régis DEPAIX (à approbation du CR) – Patrick FOSTIER (pouvoir à M. HERBILLON) – Kevin GENGOUX – Frédéric LATOUR – André LIEBEAUX (pouvoir à M. DEPAIX) – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON (pouvoir à M. DEKENS) – Jean Louis SWARTVAGHER – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. GILLAUX).

Monsieur Bernard DEKENS (CCARM) est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2020

Le compte-rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la présente réunion est organisée par visioconférence. Chaque participant a été appelé en début de séance.

2021-03-001

Débat d'Orientations Budgétaires (annexe)

Vu les articles L.2312-1 et L.5722-1 à L.5722-9 du CGCT,

Entendu la présentation de M. HERBILLON,

Entendu M. HERBILLON proposer le maintien d'un appel à cotisation aux EPCI membres correspondant à 6 mois d'élaboration du SCoT par l'Agence d'Urbanisation de REIMS soit 50 000 €,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Entendu M. HERBILLON énoncer l'importance de communiquer davantage en proposant de créer un site internet,

Entendu M. DEPAIX rappeler le poids éventuel de la gestion d'un site internet

Entendu Mme DE MONTGON approuver le projet et proposer éventuellement la gestion d'un blog,

Entendu M. HERBILLON proposer que les 5 EPCI du SCoT Nord-Ardenne déposent une candidature commune auprès de l'UNESCO pour protéger et mettre en valeur le réseau de fortifications présent sur le territoire,

Entendu MM. DUPUY et LEROY approuver la proposition de candidature à l'UNESCO, initiative belle et fédératrice, M. DEPAIX relevant un possible fil conducteur pour le territoire du SCoT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Prend acte** de la tenue de ce débat sur la base du rapport annexé à la délibération,

* **Approuve** le principe d'un appel à cotisation 2021 auprès des EPCI pour un montant total de 50 000 €,

* **Approuve** le principe de création d'un site internet pour le Syndicat Mixte,

* **Approuve** le principe général de déposer une candidature auprès de l'UNESCO, une délibération spécifique devant être prise ultérieurement.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-03-002 Demande d'avis sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de VRIGNE-AUX-BOIS

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires du 23 février 2021 relatif à la demande d'avis sur le projet de révision allégée de son PLU en vue de formuler un avis,

Vu sa délibération n° 2019-05-013 du 13 mai 2019 et l'organisation interne fixée par le Bureau Syndical pour la gestion des avis,

Considérant les données recueillies par M. FOSTIER, Vice-Président,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un avis favorable soit donné,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **donne un avis favorable** sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de VRIGNE-AUX-BOIS sur la base des éléments de décision qui ont été présentés en séance.

* **donne délégation** au Président pour informer la DDT des Ardennes de la présente décision.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-03-003 Demande d'avis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CHARLEVILLE-MEZIERES

Vu le courrier de la Commune de CHARLEVILLE-MEZIERES du 25 février 2021 relatif à son projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu sa délibération n° 2019-05-013 du 13 mai 2019 et l'organisation interne fixée par le Bureau Syndical pour la gestion des avis,

Considérant que des observations peuvent d'ores et déjà être émises,

Considérant les données recueillies par M. FOSTIER, Vice-Président,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un avis favorable soit donné,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **donne un avis favorable** sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CHARLEVILLE-MEZIERES sur la base des éléments de décision qui ont été présentés en séance.

* **donne délégation** au Président pour informer la Commune ainsi que la DDT des Ardennes de la présente décision.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-03-004 Date et lieu de la prochaine réunion du Comité Syndical

Considérant la coutume de fixer les dates des prochaines réunions en fin de séance du Comité Syndical et de faire tourner les lieux de réunions entre les EPCI membres,

Entendu M. HERBILLON rappeler que le prochain Comité Syndical se tiendra le 7 avril 2021 à 14h00,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Considérant la situation sanitaire en cours et la nécessité de limiter les regroupements,

Entendu M. HERBILLON proposer que le prochain Comité Syndical regroupe en présentiel les membres du Bureau et l'ensemble des autres membres en distanciel,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Prend acte** de cette information.